

dossier n° DP 021 210 21 B0002

Commune de Créancey

date de dépôt : 15 février 2021

demandeur : **Monsieur Yannick ALMARCHA**pour : **La construction de deux murs de soutènement**adresse terrain : **8 rue de l'Eglise, à Créancey (21 320)****ARRÊTÉ****A2021-12****de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de l'État****Le maire de Créancey,**

Vu la déclaration préalable présentée le 15 février 2021 par Monsieur Yannick ALMARCHA demeurant 6 rue Charles PEGUY, Dijon (21 000);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la construction de deux murs de soutènement ;
- Sur un terrain situé 8 rue de l'Eglise, à Créancey (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 15 février 2021 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'accord de l'architecte des bâtiments de France, dans son avis en date du 27 février 2021 ;

Considérant que l'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques suivant (Église) ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords, mais qu'il peut cependant y être remédié ;

ARRÊTE**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

La finition des murs de soutènement seront talochés fin, non dressées ;

Fait à Créancey, le 18 mars 2021

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE



Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Côte-d'Or

Dossier suivi par : Olivier LEGRAIN

Objet : demande de déclaration préalable

MAIRIE DE CREANCEY

Rue de l'église

21320 CREANCEY

A Dijon, le 27/02/2021

numéro : dp21021b0002

adresse du projet : 8 rue de l'Eglise 21320 CREANCEY

nature du projet : Construction clôture et/ou portail

déposé en mairie le : 15/02/2021

reçu au service le : 22/02/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Eglise

demandeur :

M ALMARCHA YANNICK

6 rue Charles Péguy

21000 Dijon

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

- la finition sera taloché fin, non dressée ;

L'architecte des Bâtiments de France

Virginie BROUTIN

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.